



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



**Création de la collectivité de Corse
Mise en œuvre des schémas départementaux de coopération
intercommunale
Le statut particulier de la ville de Paris**

Le lundi 19 juin 2017, la direction générale a rencontré les organisations syndicales pour faire un point sur les différents sujets de restructuration de la carte territoriale.

Création de la collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018

Dans le cadre de la Loi Notré (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les départements de Corse du sud et de Haute Corse seront fusionnés à compter du 1^{er} janvier 2018 pour constituer la collectivité de Corse. Cette collectivité exercera de plein droit les compétences départementales.

Pour des motifs politiques la DRFIP de Corse du sud et la DDFIP de Haute Corse sont maintenues.

Toutefois, cette réorganisation va impacter les services de la DGFIP. Au niveau des postes comptables, la paierie régionale absorbera l'activité de la paierie départementale de Corse du sud et l'activité correspondant au périmètre de gestion du conseil départemental de la paierie départementale de Haute Corse. Concernant les transferts d'emplois, cela correspond de 3 à 5 ETP pour la DG.

Pour les agents de catégorie A, B et C, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent :

- ceux affectés à la paierie départementale de Bastia :

Les agents conservent leur affectation nationale (DDFIP Haute Corse – RAN de Bastia – Mission structure gestion des comptes publics).

- ceux affectés à la paierie départementale d'Ajaccio :

Les agents suivront leurs missions et leur emploi au sein du poste chargé de la gestion comptable et budgétaire de la collectivité de Corse dans la limite du nombre d'emplois transférés.

A noter que la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat (PARRE) et du complément à la mobilité conjoint, ne vise pas la réforme territoriale en Corse. La DGFIP a toutefois mis en place la Prime de restructuration de service (PRS) et l'indemnité d'aide à la mobilité (IAM).

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Concernant le reclassement des PC, il aura lieu au 1^{er} janvier 2018. Le reclassement sera connu avant le mouvement, soit en septembre 2017. Un classement spécial est prévu en cas de fusion de régions. Pour la Corse, la création d'une nouvelle entité pourrait permettre d'appliquer le classement spécial considéré comme poste sensible.

Concernant cette restructuration, la CFTC a demandé qu'une communication soit faite vis-à-vis des agents au niveau local pour leur expliquer l'effet de cette restructuration. Une meilleure information doit être faite afin de les informer sur leurs droits et garanties. Si un GT s'est déjà tenu dans une direction (Haute Corse) il n'y en a pas eu dans l'autre (Corse du sud).

La DG a reconnu la nécessité d'échanger sur la constitution de la collectivité de Corse. Des échanges locaux auront lieu. La DG s'est engagée à ce qu'il y ai une bonne information des agents et une harmonisation de la communication compte tenu de l'avancée de la restructuration.

La DG organisera également un briefing avec les directions locales afin d'aborder les problématiques relatives aux sujets métiers, juridiques et informatiques.

La tenue d'un CT commun entre les deux directions n'est pas exclu par la DG sous réserve de l'accord des deux directeurs.

Sur cette opération, la CFTC considère que le calibrage au niveau des emplois est largement insuffisant. Comme souvent, les emplois transférés viendront combler en fait les suppressions d'emplois. La future structure risque dans ce contexte de dysfonctionner. Or, la situation Corse est particulièrement sensible avec des dépenses publiques conséquentes.

SDCI (Schémas départementaux de coopération intercommunale)

Les SDCI entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, ont conduit à la création, modification et fusions d'EPCI à fiscalité propre. Cela a permis de rationaliser les EPCI à fiscalité propre. S'il y a eu diminution du nombre de syndicats depuis quelques années, la DG a reconnu que les structures syndicales continuent à se superposer aux EPCI à fiscalité propre, créant des incohérences dans l'action publique locale avec des chevauchements de compétences et de périmètres. La Loi Notre a renforcé les compétences obligatoires des CA (communautés d'agglomération) des CC (communautés de communes) tout en élargissant le champ de leur compétences optionnelles.

Au 1^{er} janvier 2017 il y avait 1 266 EPCI à fiscalité propre contre 2 062 un an auparavant.

Pour la DG, le transfert de l'ensemble des budgets à un EPCI à fiscalité propre à l'horizon 2020 représente une charge importante pour les PC concernés. Dans ce cadre, la DG a mis à jour la

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



formation à destination des comptables, des divisions SPL, tout en soutenant le réseau (PNSR de Bordeaux) saisine du bureau CL1A.

Statut de la ville de Paris

La fusion ville et département de Paris au 1^{er} janvier 2019 sera neutre pour le service facturier. Le département sera absorbé par la ville de Paris afin d'éviter une lourdeur comptable avec la création d'une nouvelle collectivité.

La CFTC a rappelé la situation de plus en plus difficile pour les agents en charge des collectivités locales. La CFTC dénonce le fait que plus les collectivités locales font l'objet de restructurations, d'élargissement de leurs périmètres de compétences, plus la DGFIP réduit les moyens humains des services en charge des collectivités.

De plus, ces restructurations génèrent une forte inquiétude pour le réseau des comptables publics locaux qui voient à moyen terme une disparition de leur métier.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com